

## Gaza Stop génocide

Nos gouvernement doivent agir MAINTENANT

23 mai 25

## Rassemblement vendredi 23 mai de 8h à 19h devant la préfecture de Foix

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU vote la résolution 181, dite résolution sur le « Plan de partage de la Palestine ». Elle prévoit la séparation du territoire, alors sous mandat britannique, en trois parties : un État juif, un État arabe, et la mise sous contrôle international de Jérusalem et de ses alentours. Alors que le Plan de partage doit être réalisé au 1er octobre 1948, Israël proclame son indépendance le 14 mai de la même année. C'est là le commencement de 77 ans de violations du droit international (Convention de Genève, Déclaration universelle des droits de l'homme...) et des résolutions de l'ONU. Résolution 194 du 11 décembre 1948.sur le droit au retour dans leur pays des réfugiés palestiniens; résolution 242 du 22 novembre 1967 condamnant l'acquisition de territoires par la guerre et demande le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés ; résolution 607 du 5 janvier 1988 contre l'expulsion de civils palestiniens des territoires occupés et pour le respect de la convention de Genève; résolution 2728 du 25 mars 2024 appelant à un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas pendant le mois de Ramadan, afin de déboucher sur un cessez-le-feu durable, exigeant la libération inconditionnelle des otages et l'accès de l'aide humanitaire à Gaza. Seuls les États-Unis se sont abstenus.

L'actualité semble confirmer le parachèvement du projet sioniste : pris en tenaille entre **génocide et déportation**, le peuple palestinien, **privé de son droit à l'autodétermination**, semble voué à disparaître en tant que tel dans les derniers espaces où il conservait une possibilité d'organisation en tant que nation. La Cisjordanie et Gaza subissent une accélération de l'occupation et de la colonisation : destruction, emprisonnements, assassinats de masse s'intensifient sans qu'aucune sanction ne menace Israël!

Certes, la Cour Pénale Internationale a émis un mandat d'arrêt contre B. Netanyahu, et Y. Gallant, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés, mais rien n'est mis en place concrètement au niveau international pour, ne seraitce que freiner, la folie meurtrière et destructrice du gouvernement israélien.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies (M. Lynk) sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 le reconnaît lui-même : « Le système politique appliqué aux territoires palestiniens occupés répond à la norme de preuve concernant l'existence de l'apartheid. »

Pourtant, Israël jouit d'une impunité et d'un soutien sans faille de la part des puissances occidentales. Notamment la France, qui depuis la création de l'état israélien,n'a cessé de favoriser des alliances culturelles, sécuritaires, commerciales... Ainsi elle **lui a fourni l'arme nucléaire** qui consacre encore à ce jour la domination militaire israélienne sur tout le Proche et Moyen Orient.

La situation actuelle en Palestine confirme le soutien inconditionnel de la France à Israël. Malgré quelques inflexions récentes dans les déclarations, les faits confirment cette politique :

Le gouvernement ne reconnaît pas les déclarations de l'ONU, notamment sur la réalité d'un possible génocide en cours et tergiverse pour appliquer ses décisions.

Il organise une chasse aux sorcières de toute personne connue ou non (A. Kazib, J.P Delescaut, Rima Hassan...) ou tout groupe osant défendre les droits inaliénables du peuple opprimé (ex : Collectifs Palestine vaincra, et Urgence Palestine, qui ont

été dissous). Ce faisant il entretient la confusion entre antijudaïsme et critique de l'État d'Israël. Confusion voulue par le sionisme politique.

Il viole gravement ses obligations juridiques internationales (en sa qualité d'Etat lié par les décisions de la CPI) en laissant le 1er ministre israélien survoler l'espace aérien français, le 6 avril dernier.

Il continue à livrer du matériel de guerre à Israel, et les deux pays n'ont, à ce jour, pas cessé leurs échanges commerciaux.

La France se rend ainsi complice des crimes commis par Israël et la communauté internationale se montre totalement inefficace pour enrayer le nettoyage ethnique en cours. Pourtant, comme le rappelait récemment J. Borrell (ancien haut représentant de l'UE): « Contrairement à ce qui se dit souvent, et malgré le manque total d'empathie de certains de ses dirigeants, l'Union Européenne dispose de nombreux leviers d'action vis-à-vis du gouvernement israélien: nous sommes son premier partenaire en termes de commerce, d'investissements et d'échanges de personnes. Nous fournissons au moins un tiers des armes qu'Israël importe et nous avons conclu avec ce pays l'accord d'association le plus étendu de tous. Celui-ci est cependant conditionné, comme les autres, au respect du droit international, et en particulier du droit humanitaire. Si nous le voulons, nous pouvons agir. Et nous avons déjà trop attendu!»

Malgré tout, en Palestine occupée, des gens continuent à croire en leur avenir en tant que Peuple, misent sur la vie et résistent au massacre. Ils ne sont pas seuls. Des pays et des collectifs œuvrent pour que la disparition des Palestinien.nes de leur terre ne soit pas inéluctable.

## 148 pays sur les 193 membres de l'ONU reconnaissent officiellement

## l'Etat de Palestine!

Le **génocide** en cours à Gaza est sans conteste **le plus documenté de l'histoire**! Malgré les assassinats ciblés de journalistes palestinien.ne.s, l'interdiction à tout média étranger d'accéder au terrain, nul ne peut aujourd'hui ignorer l'ignominie de la situation. Tout le monde a vu les hôpitaux, les écoles, les

immeubles bombardés, les tentes en plastiques fondre sous les flammes, transformant des milliers de déplacé.e.s en torches humaines ; tout le monde a entendu les cris de celles et ceux que l'on opère ou ampute à vif, faute d'anesthésiants ; tout le monde a vu ces bousculades autour des rares points de distributions de nourriture, entraînant parfois la mort par piétinement de certains enfants ; tout le monde a entendu les hurlements de douleur de ces femmes, ces hommes, ces enfants, découvrant le(s) corps de leur(e.s) proches, déchiquetés par les bombes... toutes et tous victimes d'un seul crime : celui d'être palestinien.ne!!

Aujourd'hui, le gouvernement israélien utilise la faim comme arme de guerre : depuis le 2 mars, plus rien ne rentre sur le territoire gazaoui, ni eau, ni nourriture...RIEN ! Un peuple est sciemment affamé par un gouvernement que certain.e.s désignent encore comme « la seule démocratie du Moyen-Orient ».

Personne ne peut dire qu'il ne savait pas. En tout cas, si vous lisez ces lignes, maintenant vous savez!

L'association Couserans-Palestine (qui lutte depuis 23 ans au côté du peuple palestinien) a choisi de se lever une fois de plus, pour dénoncer l'oppression subie par une population qui, comme toutes les autres, a le droit au respect des droits humains et à son autodétermination.

Elle appelle toustes ses adhérent.e.s, toutes personnes et tous les mouvements locaux agissant contre les discriminations et pour l'égalité entre les humains, à se rassembler en solidarité avec le peuple Palestinien le vendredi 23 mai, devant la préfecture, de Foix, de 8h à 19h. Que chacun vienne partager un moment, une heure, une demi-journée ou plus, participer au jeûne ou non, afin de montrer à nos gouvernants que des Ariégeois n'assisteront pas à un génocide en silence!

Lutter pour l'humanité c'est lutter pour l'humanité de toustes, des juif.ve.s persécuté.e.s par l'antisémitisme partout dans le monde, jusqu'aux palestinien.ne.s persécuté.e.s par Israël depuis 77 ans.

Couserans-Palestine (09) regroupe plus de 200 adhérents en Ariège, qui agissent :

Couserans-Palestine agit avec le Collectif BDS 09 (Boycott-Désinvestissement-Sanctions contre Israël) pour que ce pays respecte enfin les résolutions internationales en libérant la Palestine!

<sup>-</sup> pour l'instauration d'un état palestinien souverain, indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, dans les frontières d'avant la « guerre des six jours » de 1967, en application de la résolution 242 des Nations Unics :

<sup>-</sup> pour l'application de la résolution 194 de l'ONU pour le droit au retour des réfugiés;

<sup>-</sup> pour établir des liens de solidarité avec le peuple palestinien.